



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
DU MARDI 22 JANVIER 2019**  
Sous réserve de validation par le prochain conseil d'établissement

Membres présents avec voix délibérative:

Représentants de l'administration :

**M. RAUFAST, proviseur, président du conseil d'établissement**  
**M. DERAMBURE, proviseur adjoint**  
**M. VANZI, directeur administratif et financier**  
**M. DEGRET, directeur des cycles 1 et 2 de l'école primaire**  
**M. VALEYRE, directeur du cycle 3 de l'école primaire**

Représentants du personnel enseignant:

Pour le premier degré :

**Mme LOPEZ, représentante Comité de empresa - UGT**  
**Mme ROYANT, représentant SNUIPP-FSU**

Pour le second degré :

**Mme AUSSILLOU, représentante SOL**  
**Mme FAURI représentante UGT**  
**M. MICHEL, représentant SNES-FSU**

Pour le personnel non enseignant :

**Mme DHUEZ, représentante du personnel non enseignant**  
**Mme SAINT-BLANCAT, représentante du personnel non enseignant (arrivée à 19h05)**

Représentants des élèves:

**M. AMOROS HERRERO**  
**M. MARTI EZPELETA**

Le Vice-président du CVL

**M. FERRER MARTIN**

Représentants des parents d'élèves:

**Mme BORSO DI CARMINATI, représentante des parents d'élèves A.P.A.**  
**Mme CONNAN représentante des parents d'élèves A.P.A**  
**Mme JORDA, représentante des parents d'élèves A.P.A.**  
**M. VAN LANGHENHOVE, représentant des parents d'élèves du groupement des parents indépendants**

Autres membres présents à titre consultatif :

**Mme GUEVARA, directrice technique des études espagnoles**  
**Mme OCETE, société française de bienfaisance de Valence**  
**Mme VALLDECABRES, conseillère consulaire**  
**Mme LE LUEC, directrice de l'Institut Français de Valence**

Membres excusés:

**Mme la chef du poste diplomatique**  
**M. GOMEZ, conseiller principal d'éducation**  
**M. CARRAT, représentant des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré**  
**M. AUGIÉ, représentant SNES-FSU**  
**Mme LLAVATA, représentante du personnel non enseignant**  
**Mme MEUNIER, représentante des parents d'élèves du groupement des parents indépendants**  
**M. HUSS, conseiller consulaire**

M. RALLE, conseiller consulaire  
Mme SEE, conseillère consulaire  
M. BERTE, conseiller consulaire  
M. LAVARDE, conseiller consulaire  
M. NOGUERA, consul honoraire de France à Valence  
Mme GOURGUES, société française de bienfaisance de Valence  
M. MARTINEZ BOLUDA, président de l'association des anciens du LFV  
Mme LECOMTE, conseillère consulaire

Le quorum est atteint (17 PRÉSENTS), la séance est ouverte à 18h10

Le Proviseur adjoint est nommé secrétaire de séance. Mesdames Royant et Aussillou sont nommées secrétaires de séance adjointes.

Le président du conseil d'établissement rappelle l'ordre du jour.

### **1-Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement extraordinaire du 23 octobre 2018**

Le Proviseur demande aux membres du CE s'il y a des remarques s'agissant du procès-verbal du CE du 23 octobre 2018. Aucune remarque.

Le Proviseur met au vote ce PV.

CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0                      POUR : 17  
PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **2- Compte-rendu du conseil d'école du 15 janvier 2019**

M. DEGRET, directeur des cycles 1 et 2 effectue une présentation de ce compte-rendu (cf ANNEXE 1). De manière synthétique, il rappelle les principaux points abordés : le calendrier scolaire 2019/2020, les travaux et la mise en place très prochaine d'une commission de suivi des travaux. Il profite de cette prise de parole pour remercier l'ensemble des personnels et des élèves présents lors de la journée Portes ouvertes du samedi 25 novembre 2018.

### **3 – Compte rendu du conseil du 2d degré du 16 janvier 2019**

Le Proviseur indique que le contenu de ce conseil du 2<sup>nd</sup> degré sera évoqué tout au long de ce conseil d'établissement.

### **4 – Calendrier prévisionnel 2ème et 3ème trimestres 2018-2019 (cf ANNEXE 2)**

Le Proviseur indique que les personnels ont déjà été destinataires de ce calendrier. Il apporte une modification qui concerne l'organisation de la 2<sup>ème</sup> série d'épreuves du bac EPS qui aura lieu tout au long de la journée du 26 février 2019. Il précise également que le calendrier du baccalauréat 2019 n'est pas encore connu.

### **5 – Protocole EPS-BAC**

Le Proviseur présente le protocole EPS-BAC. (cf ANNEXE 3).

CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0                      POUR : 17  
Protocole ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **6 – Structure et effectifs prévisionnels 2019-2020**

Le Proviseur rappelle les précautions à prendre face aux chiffres indiqués dans le document présenté. Ces derniers restent très évolutifs.

Nous constatons une baisse des effectifs sur une partie du 1<sup>er</sup> degré et une pression grandissante sur le 2<sup>nd</sup> degré qu'il faudra juguler au risque de mettre en difficulté la structure du collège et du lycée. Une grande vigilance sera portée à ces deux problématiques. Une 1<sup>ère</sup> commission d'affectation aura lieu le 31 janvier 2019.

Le Proviseur indique et commente les estimations suivantes :

- 1<sup>er</sup> degré : structure provisoire à 39.5/40 divisions
- 2<sup>nd</sup> degré : structure provisoire 34 à 36 divisions. Quelques doutes concernant les niveaux de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> (5 ou 6 divisions pour ces deux niveaux). En cas d'arbitrage, nous prioriserons le niveau 6<sup>ème</sup> et contiendrons les effectifs de 5<sup>ème</sup> au maximum.

Intervention de Mme Aussillou, représentante enseignante SOL : « Compte tenu des prévisions d'effectifs montants de 6<sup>ème</sup> affichées, envisagez-vous des classes de 5ème à 32 élèves? » Le Proviseur indique qu'il devrait y avoir des départs qui permettront d'éviter cette situation.

Intervention de Mme Salto Borso Di Carminati, représentante des parents d'élèves de l'APA : : « Compte tenu des prévisions d'effectifs montants de 2<sup>nde</sup> affichées, envisagez-vous des classes de 1ère à 33 élèves? ».Le Proviseur indique qu'il y aura des départs qui permettront d'éviter cette situation.

Le Proviseur fait part de sa sérénité face à ces prévisions tout en étant attentif aux effectifs de PS et MS.

Intervention de Mme Royant, représentante enseignante du Snuipp : « Il y aurait donc une fermeture de classe ?». Le Proviseur confirme à moins que les prévisions d'effectifs ne repartent à la hausse dans les semaines à venir.

Monsieur Degret précise qu'il pense augmenter les effectifs, principalement en PS, d'ici la fin de l'année scolaire. Le proviseur se montre aussi optimiste et pense finalement maintenir les 41 divisions pour l'année prochaine.

## **7 – Carte des emplois**

Le Proviseur présente la carte des emplois 2019/2020. Il rappelle, qu'à ce jour, 4 personnels résidents quittent l'établissement à la rentrée prochaine (2 départs à la retraite et deux mobilités professionnelles).

Suite au pré-CT du 21 janvier 2019, le proviseur fait état de la proposition de l'Agence : fermeture de trois postes de résidents dans le 1er degré et maintien du poste de résident en SES.

Le 1er degré disposerait donc de 27 résidents + 2 TNR pour 41 divisions. Après fermeture, le taux de résidents + TNR s'établirait à 63.4%. M. Michel, représentant enseignant SNES rappelle que les TNR sont employés en contrat local et il s'étonne de les voir comptabilisés dans ce taux d'encadrement. Le Proviseur répond qu'il s'agit de la règle fixée par l'AEFE. Les titulaires français en contrat local rentrent dans le calcul-

M. Michel, représentant enseignant SNES, demande la parole pour protester contre ces suppressions de postes de résidents. "Ces suppressions n'ont qu'une seule vocation : faire des économies et répondre à la commande qui a été fixée à l'AEFE : supprimer 500 postes de résidents en 3 ans. Il y aura un impact conséquent sur les finances de l'établissement et sur la participation des familles."

Le Proviseur et le DAF ont estimé ce surcoût à 15000€ sur la masse salariale à l'issue de la 1ère année. Le DAF dément la fragilisation financière éventuelle du lycée en raison de ces décisions. Il démontre que l'impact financier de ces mesures sont beaucoup moins importantes que les effets pouvant émaner de l'augmentation de la PFC comme ce fut le cas par le passé.

Mme Valldecabres, conseillère consulaire, fait également part de ses inquiétudes en la matière.

Monsieur Van Langhenhove, représentant des parents GPI, déplore également très vivement cette politique. Il ajoute : "Par ailleurs, nous sommes en double peine avec le départ de Mme Vanzi qui suit son mari partant. Nous sommes techniquement pénalisés pour un motif familial"

Le Proviseur soumet ces décisions à l'avis des membres du CE.

<b>Fermeture du poste n°</b>	<b>569</b>	<b>CONTRE : 12</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>	<b>POUR : 5</b>
<b>Fermeture du poste n°</b>	<b>596</b>	<b>CONTRE : 12</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>	<b>POUR : 5</b>
<b>Fermeture du poste n°</b>	<b>581</b>	<b>CONTRE : 12</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>	<b>POUR : 5</b>
<b>Maintien du poste n°</b>	<b>8583</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>	<b>POUR : 17</b>

## **8 – Réforme du lycée – BAC 2021**

Le Proviseur présente le projet de carte des enseignements de spécialité 2019/2020

Le Proviseur adjoint fait un point s'agissant de l'état d'avancement de la préparation de la mise en place de la réforme. De manière synthétique, il indique que deux grands chantiers sont ouverts : l'appropriation des nouveaux programmes par les enseignants et la mise en place structurelle de cette réforme qui va profondément changer le lycée. S'agissant du 1<sup>er</sup> point, après la sortie des projets de programmes à la fin 2018, les nouveaux programmes ont été publiés au BOEN le 22 janvier 2019. Les enseignants disposent donc désormais des éléments essentiels pour nourrir leur réflexion et pour préparer la prochaine année scolaire.

S'agissant du 2<sup>ème</sup> point, nous avons opté pour la méthode suivante : transparence et collaboration totale avec l'équipe pédagogique et communication répétée et actualisée avec les parents et les élèves de 2<sup>nde</sup>. Nous avons également souhaité être méthodiques en traitant les sujets essentiels dans un ordre précis :

- Traitement des enseignements de spécialité
- Traitement de la carte des options
- Traitement des nouvelles disciplines : sciences numériques et technologie en 2<sup>nde</sup> et enseignement scientifique en 1<sup>ère</sup>.

Le Proviseur adjoint insiste sur le fait que ces travaux sont conduits avec deux préoccupations majeures : réussir la mise en place de cette réforme sur le plan qualitatif et porter une grande vigilance à son impact sur les postes de professeurs et l'équilibre entre les différentes disciplines.

Le Proviseur et le Proviseur adjoint indiquent également que des premiers changements sont palpables dans la stratégie des élèves de 2<sup>nde</sup> et de leur famille en prenant appui sur l'enquête qui a été menée auprès de ces derniers en décembre sur le thème du choix des enseignements de spécialités.

Le choix des spécialités doit se faire entre fin février et début mars. Les choix définitifs doivent être faits au mois de mai. Les élèves choisissent trois spécialités en première puis doivent en garder deux en terminale. Exceptionnellement, ils pourront prendre en terminale une spécialité qui n'a pas été choisie en première.

Le Proviseur adjoint ajoute, qu'en parallèle à ce travail, la direction du lycée apporte une attention très importante à la connexion entre le nouveau baccalauréat et l'accès à l'université espagnole.

Le Proviseur propose aux membres du CE de donner leur avis sur la carte des enseignements de spécialité proposée pour l'année scolaire 2019/2020 :

**CONTRE : 0                      ABSTENTION : 1                      POUR : 16**  
**PROJET CARTE DES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ ADOPTÉ**

#### **9 – Calendrier scolaire prévisionnel 2019-2020 (cf ANNEXE 4).**

Le Proviseur présente le projet de calendrier scolaire 2019/2020, préalablement évoqué en conseil d'école et en conseil du 2nd degré, en rappelant les priorités et les contraintes qui ont prévalu lors de son élaboration.

Tout d'abord, une nouvelle fois, la pré-rentrée des personnels pourrait s'effectuer sur 2 jours. Ensuite, du fait de l'impossibilité pour les transports scolaires de circuler pendant les Fallas, la période de vacances proposée ne peut être réduite. S'agissant des deux jours de congés des 21 et 22 mai 2020, le Proviseur explique qu'il n'est pas possible de les décaler d'une semaine car le SCAC souhaite tendre vers une harmonisation au niveau de l'Espagne pour ces dates.

Mme Connan, représentante des parents d'élèves APA juge cet argument peu crédible en précisant qu'elle comprendrait mieux que cette harmonisation soit demandée du fait de l'organisation des examens au niveau de l'Espagne. Elle s'étonne par ailleurs que le jeudi saint (9 avril 2020) soit considéré comme férié alors qu'il ne l'est pas dans la communauté valencienne.

Mme Aussillou, représentante enseignante SOL, propose la journée de vacances du 09/04/20 soit déplacée au 21/04/20.

Les parents souhaitent finalement garder le 09/04/20.

M. Michel, représentant enseignant SNES, souhaiterait une harmonisation du nombre de jours de congés entre le LFVAL, le LFM et LE LFB. Le Proviseur explique que ce n'est pas le cas du fait du nombre de jours fériés qui est différent d'une ville à l'autre.

ARRIVÉE DE MME SAINT-BLANCAT, REPRÉSENTANTE DES PERSONNELS NON ENSEIGNANTS À 19H05.

Mme Aussillou, représentante enseignante SOL, demande à ce que la journée du 20 mai 2020 soit également non travaillée. Cela permettrait, selon elle, aux jeunes élèves d'avoir un temps de repos correct au milieu d'une période de classe très longue. Les représentants du personnel soulignent que notre calendrier comprend plus de jours travaillés que le reste de la péninsule et la France

Le Proviseur effectuera les demandes suivantes tout en ayant peu d'espoir qu'elles aboutissent : décalage des congés des 21 et 22 mai aux 28 et 29 mai et ajout d'une journée de congé supplémentaire le 20 mai ou le 27 mai..

**CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0                      POUR : 18**  
**PROJET DE CALENDRIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **10 – Semaine de l'orientation**

Le Proviseur cède la parole à Mme Guevara, directrice technique des études espagnoles qui précise que la 1<sup>ère</sup> semaine d'orientation a eu lieu du 26 au 30 novembre 2018. Nous avons accueilli de nouveaux établissements présentant de nouvelles

filiales. De nouvelles thématiques ont été traitées comme la préparation d'un entretien de recrutement par exemple. Le même format d'organisation que l'année passée a été gardé. La 2<sup>ème</sup> semaine de l'orientation aura lieu du 28 janvier au 1<sup>er</sup> février 2019. Sont prévus des entretiens avec le PSY-EN pour des élèves de première et de terminale. Le PSY-EN animera également des réunions auprès des 2<sup>ndes</sup>, 1<sup>ères</sup> et terminales en traitant notamment PARCOURSUP. Mme Guevara ajoute que les élèves du lycée français d'Alicante, ont également été conviés à participer à la 1<sup>ère</sup> semaine de l'orientation.

Monsieur Van Langhenhove, représentant des parents GPI, pense qu'il serait opportun de travailler plus tôt l'orientation et l'explicitation du nouveau baccalauréat, notamment en direction des actuels 3<sup>èmes</sup>. La direction précise que c'est déjà le cas.

### **11 – Suivi des groupes de travail**

Le Proviseur transmet les informations suivantes :

- Semaine des lycées Français du monde. Une vidéo illustrant la diversité linguistique et culturelle du lycée a été réalisée.
- OLFM : concert à Madrid le 25/01/2019, déplacement à Paris du 11 au 20/03/2019 (concert le 20/03/19 dans les locaux de Radio France).
- Mobilité : Londres, Berlin, Valence. Le CFB de Londres s'est retiré, le lycée français de Berlin s'est maintenu. Les mobilités se sont très bien passées. L'échange avec le lycée français de Munich a donné satisfaction une nouvelle fois
- Mobilités ADN pour les élèves de 2<sup>nde</sup>. Nous passons de 15 à 105 établissements participants. 19 candidats ont été sélectionnés. Ils devraient partir et/ou recevoir en avril et mai 2019. Les projets des élèves sont très ouverts et couvrent tous les continents.
- Ambassadeurs en herbe : la finale zone ibérique aura lieu le 19/02/19 à Bilbao. La Finale Europe du sud aura lieu en mars 2019 également à Bilbao.
- COPVAL 2019 : le Proviseur adjoint fait un état des lieux de l'avancement des travaux. L'édition 2019 aura lieu à la Cité des Arts et des Sciences. Des personnalités de renom devraient participer à cet évènement. La collaboration avec l'Institut français et les services de l'Ambassade de France est soulignée par l'équipe de direction.

S'agissant des groupes de travail, le Proviseur dresse un bilan pour chacun d'entre eux :

- Règlement intérieur : le Proviseur adjoint indique que le groupe a terminé son travail et transmettra dans les prochains jours sa proposition au chef d'établissement qui présentera ce nouveau règlement intérieur au CE lors de sa prochaine réunion.
- Circulation et bruit : le Proviseur fait part des propositions du groupe de travail qui doivent être affinées et davantage étudiées. Le représentant des élèves souligne qu'aucun élève n'est présent dans cette commission.

Mme Aussillou, représentante enseignante SOL, demande s'il est possible que les enseignants soient destinataires de tous ces compte-rendus systématiquement. Le Proviseur répond que ceux-ci sont systématiquement affichés en salle des professeurs. Il n'exclut pas de les transmettre par mail à l'avenir à tous les enseignants.

- Le PEAC : M. Valeyre, directeur du cycle 3 annonce la fin de la formalisation du PEAC. Ce document sera donc prochainement diffusé.
- Pédagogie explicite : le travail est terminé. Certains professeurs participants souhaitent proposer une mise en forme plus élaborée.
- Le « bien vivre ensemble » : suite à la tenue répétée de plusieurs propos à caractère raciste, discriminatoire et extrémiste, le Proviseur indique qu'un conseil pédagogique élargi a été convoqué en urgence. Après avoir partagé ce constat, nous avons décidé de banaliser les cours du 1<sup>er</sup> mars 2019 de 9h à 11h pour échanger sur ces sujets avec toutes les classes du 2<sup>n</sup> degré. Lors de ces deux heures on présentera la vidéo sur le pluriculturalisme et la loi du bien vivre ensemble, puis, on amènera les élèves à produire (écrits, dessins...). On comptera sur la participation d'associations. Le 1<sup>er</sup> mars correspond à la journée mondiale de lutte contre les discriminations. Tout au long du reste de cette journée du 01/03/19, les enseignants poursuivront ce travail de réflexion avec leurs classes dans le cadre des cours prévus à l'emploi du temps.

Le Proviseur demande aux membres du CE de donner leur avis sur cette initiative :

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 18**

**AVIS SOUTENU À L'UNANIMITÉ**

### **12 – 13 – Présentation du compte financier 2018 et suivi des investissements (cf ANNEXE 5).**

M. Vanzi, DAF, présente le compte financier 2018. Le lecteur retrouvera le contenu de cet exposé en annexe 6. Le directeur administratif et financier démontre la totale sécurisation de la trajectoire financière de l'établissement. Les finances du lycée sont à l'équilibre alors que nous avons réalisé de très importants investissements. Les différents indicateurs tant au niveau des recettes

que des dépenses constituent autant d'éléments prouvant d'une part la bonne santé financière de la structure et, d'autre part, l'excellence du travail conduit par l'équipe du service d'intendance.

À l'issue de son exposé, M. Vanzi répond aux différentes questions :

M. Michel, représentant enseignant SNES, regrette que les documents du compte financier n'aient pas été transmis aux membres du CE 8 jours avant la tenue de cette séance. Le DAF rappelle l'extrême justesse du délai imparti pour effectuer ce travail. Cette transmission n'a pas été possible en dépit d'une présence du service d'intendance au lycée les 31 janvier 2018, 2 et 3 janvier 2019, il le regrette et ajoute que l'avancée de la date de ce conseil d'établissement au 22 janvier a rendu impossible cette transmission.

Mme Aussillou, représentante enseignante SOL, estime également qu'il n'est pas aisé de suivre la présentation d'un compte financier sans en avoir pris connaissance au préalable. Elle ajoute que le budget 2019 n'a d'ailleurs pas été joint au PV du CE du 23/10/2018.

Le Proviseur pense qu'il s'agit d'un oubli de transmission d'une pièce jointe auquel il sera remédié.

M. Michel, représentant enseignant SNES, demande au Proviseur si la suppression de 3 postes de résident implique automatiquement le relèvement du plafond d'emploi de 115 ETP à 118 ETP. Le Proviseur indique que ce n'est pas automatique et précise que, l'an dernier, cela fut le cas.

M. Michel, représentant enseignant SNES, « si le nombre d'ETP n'augmente pas de trois postes, il faut trouver ailleurs des emplois. »

M. Vanzi indique que d'autres options sont possibles comme la mise en place de CDD pour un an, cela permettant de ne pas se précipiter en termes de recrutement.

Le Proviseur rappelle que ces trois ETP dépendent également de l'évolution des effectifs.

Le Proviseur et le DAF adresse tous leurs remerciements aux personnels de maintenance et d'intendance pour leur engagement. Monsieur Vanzi fait remarquer que beaucoup de personnels de la maintenance se trouvent en arrêt. Il félicite amplement les 4 employés de maintenance qui accomplissent leur mission sur 4 hectares et garantissent la sécurité au sein de l'établissement. Il précise que l'internalisation du service de maintenance permet de faire des économies.

#### **14 – Voyage**

Le Proviseur présente l'organisation d'un voyage s'inscrivant dans un projet de zone. Il s'agit d'un déplacement à Porto pour 4 joueurs de Badminton qui participeront à un tournoi ibérique.

Les dates sont les suivantes : du 27 au 29 mars 2019. Encadrement assuré par M. Saiz. L'hébergement en hôtel et le déplacement sont pris en charge par la mutualisation. Participation de l'adulte prise en charge par le lycée.

**CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0                      POUR : 18**  
**VOYAGE AUTORISÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **15 – Questions diverses**

Questions émanant des représentants de parents d'élèves pour le GPI :

**Effectifs et garderie** : le Proviseur rappelle qu'un appel d'offre va être lancé pour le service de garderie et les activités périscolaires. Le GPI demande que soit entreprise une politique de communication plus forte à l'instar de celle développée par les concurrents anglo-saxons car il pense que beaucoup de familles valenciennes pensent qu'il est impossible d'inscrire leurs enfants au LFVAL faute de place. Le Proviseur rappelle sa stratégie : communiquer sur ce que nous faisons et réussissons pour attirer de nouveaux parents.

**Commission transport** : le Proviseur accepterait d'organiser une réunion sur ce thème avec l'APA et le GPI mais les représentants de l'APA estiment que cette commission existe déjà et que le GPI y est invité.

La séance est levée à 20h45